

76^{ème} session du Comité régional pour le Pacifique occidental, 20-24 octobre 2025

Chirurgie plus sûre. Point 14.3

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, Chères, Chers collègues,

Le Conseil International des Infirmières (CII) se félicite de l'engagement continu en faveur de soins chirurgicaux plus sûrs et plus équitables dans la région du Pacifique occidental. Nous soutenons fermement la mise en œuvre de la liste de contrôle de sécurité chirurgicale de l'OMS en tant qu'outil essentiel pour réduire les préjudices évitables et renforcer la pratique chirurgicale en équipe.

Pour améliorer durablement les résultats chirurgicaux, il faut garantir l'accès à la formation professionnelle continue pour les infirmières et infirmiers tout au long du continuum des soins chirurgicaux y compris celles et ceux qui travaillent dans les domaines peropératoire, anesthésique et de rétablissement. Nous mettons en avant les *Directives* du CII sur les *pratiques infirmières avancées - Infirmières anesthésistes* comme ressource pour soutenir des modèles de soins optimisés, en particulier dans les contextes où l'accès aux médecins anesthésistes est limité.

La sécurité dépend également de facteurs fondamentaux : un accès constant à des infrastructures essentielles telles que l'eau potable, l'assainissement, l'oxymétrie de pouls et les équipements de protection individuelle. Ces éléments sont basiques mais trop souvent absents.

Un personnel suffisant est essentiel à la sécurité des interventions chirurgicales. Le manque de personnel chirurgical compromet les résultats pour les patients et augmente le risque d'événements indésirables. Les investissements doivent donner la priorité à des équipes infirmières chirurgicales adéquates, correctement formées et compétentes.

Nous soulignons également l'importance de disposer d'organismes de réglementation solides et indépendants. Des organismes de réglementation efficaces permettent aux professionnels de santé réglementés d'exercer leur métier en toute

sécurité et avec compétence dans leur domaine, de protéger le public et de faire respecter les normes professionnelles dans l'ensemble du système de santé.

Le CII exhorte les États membres à mettre en place et à utiliser des systèmes de notification des événements indésirables en chirurgie afin de favoriser l'amélioration continue, la responsabilisation et l'apprentissage.

L'amélioration des soins chirurgicaux est une responsabilité partagée. Les infirmières jouent un rôle essentiel dans la prestation de services chirurgicaux sûrs, rapides et abordables et doivent être pleinement associées à la conception et à la mise en œuvre des stratégies nationales.

Merci,

Liens

- CII 2023 Se relever pour reconstruire : investir dans les personnels infirmiers pour des systèmes de santé efficaces-
https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-09/ICN_Recover-to-Rebuild_report_FR.pdf
- Directives sur la pratique infirmière avancée - Infirmières anesthésistes 2021 -
<https://www.icn.ch/resources/publications-and-reports/guidelines-advanced-practice-nursing-nurse-anesthetists-2021>